

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-200 du 2 août 1974

portant nomination de Mr Janvier BALLE,  
Administrateur Civil, en qualité de Di-  
recteur Général de la Société Nationale  
de Transit et de Consignation (SONATRAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'ordonnance N°74-37 du 26 avril 1974, portant approbation des sta-  
tuts de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC);  
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
Sur proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Janvier BALLE, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC).

.../...

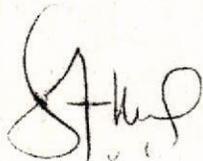
Article 2 - Le présent décret qui abroge les dispositions des décrets N°s71-252 du 29 décembre 1971 et 73-194 du 30 mai 1973, aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 2 août 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports, Postes et  
Télécommunications et pour le Minis-  
tre de l'Economie et des Finances ab-  
sent,



Capitaine Charles BEBADA

Ampliations : ER 8 CS 6  
MEPT 2 autres ministères 10  
CIR 4 SGG 4 SPD 2 Gde Ch. 1  
DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT 2  
IGF-CNI 2 SONATRAC 4 DGF 2  
DB-DCF-DC-DSDV 4 DGI 4 Tré-  
sor 4 Intéressé 1 DGEP-DP 4  
JORD 1